

AVIS DE COURSE

Windsurf Courses en flotte

Régate SL 3 Fouras
Ecole de voile de Fouras les bains
Dimanche 25 mai 2025
Planche D1 / D2 / Bic techno 293,
Windfoil, raceboard et D3

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B*.
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après **11h** le **25 mai** au bureau de l'EVF.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable devant le club à l'accueil.
- 4 [DP] [NP] **Pendant qu'il est en course**, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.2 La compétition est ouverte à toutes les **Planche « D1 / D2/ D3 » / Bic 293 / Bic 293 T+ / HWFoil / raceboard / windsurfer**.
- 4.2.1 Documents exigibles à l'inscription
 - a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - b. Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - OU l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.2.2 Pour la planche :
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place le jour de la régates
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
toutes	10€

8 PROGRAMME

- 8.1 Programme à terre :
 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Dimanche 25 Mai 2025	11h00	13h00

- 8.4 Nombre de courses : 4 par catégorie.
 En fonction de la MTO :
 Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.
- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h00
- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 18h00

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.3 [DP] Les planches doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 25 mai. Les planches peuvent être contrôlés à tout moment.

- 9.4 [DP] Matériels de sécurité :

Pour les planches les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :
 - Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
 - Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240 (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240,

- 9.5 [DP] Les planches doivent également respecter la RCV B6 - 78.1 quand ils se présentent au contrôle

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La RCV B4.50.1(a) s'applique.
 Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus que ce qui est autorisé par la RCV 50.1(a).

11 LIEU

Voir annexe zone de course

12 LES PARCOURS

Voir les instructions de course

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

14 CLASSEMENT

- 14.2 1. course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
c) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *un pavillon*
[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

18 PROTECTION DES DONNÉES

- 18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

ETABLISSEMENT DES RISQUES

- 19 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués en récompense des coureurs faisant un podium

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter l'EVF / 05 46 84 61 66 / contact@ecoledevoilefouras.fr / Port nord, rue Eric Tabarly, 17450 Fouras

Horaires de Marée

DIMANCHE 25

	Marée haute 03h47 6.07m
	Marée basse 09h43 1.17m
	Marée haute 16h11 6.05m
	Marée basse 22h10 1.07m

83

88

ANNEXE Zone de COURSE

LIEU : Baie d'YVES Ecole de Voile de Fouras, Port Nord, 3 rue Eric Tabarly – 17450 - FOURAS

